

# L'air du temps



n°167

Décembre 2017

## Sommaire

- ▶ Conseil municipal des 10 octobre, 7 et 29 novembre
- ▶ Rythmes éducatifs : l'organisation de la semaine en consultation
- ▶ Conseil municipal : résultats des élections complémentaires
- ▶ Eau et assainissement : vers le transfert de la compétence
- ▶ Station : du nouveau au Col
- ▶ Retour sur... matinée boudin, fête de Noël, anniversaire...

La vie de la commune c'est aussi sur :  
<http://www.rencurel-vercors.fr/>

## Air... revivifiant

Un Conseil municipal complété (en partie), une météo qui laisse penser que la neige sera présente pour les vacances de Noël, des équipements rénovés, enrichis et en ordre de marche sur le domaine de ski alpin du Col de Romeyère, une visite de la commission de sécurité qui s'est conclue par un avis favorable à la poursuite d'activité du Centre des Coulmes et du gîte communal, l'année se termine sur quelques notes positives.

En janvier viendra le temps de la prise de décision concernant la future organisation de la semaine scolaire après une consultation riche d'enseignements.

Une année 2018 qui sera marquée sur le plan intercommunal par des décisions importantes quant à l'organisation du service « Eau et assainissement » dont dépendront nos réseaux communaux à partir de 2019 : les orientations prises donneront ou non du sens au mot « Communauté ». Nous agissons avec détermination.

L'heure est pour l'instant aux fêtes entre amis et aux joies familiales.  
Alors BONNE FIN D'ANNEE à tous !

Michel Eymard, maire



## ( Commune )

# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCES DU 10 OCTOBRE ET DU 7 NOVEMBRE 2017

### ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

Le 8 novembre 2016, le Conseil municipal avait opté pour la réalisation en 2018 des travaux d'enfouissement des réseaux secs, Chemin des Gondrands à La Balme.

Le 15 décembre 2016, le Conseil municipal avait approuvé l'avant-projet présenté par le SEDI et le plan de financement des travaux.



En optant pour ce calendrier, la commune s'exonérait de toute participation financière pour l'enfouissement du réseau électrique (pris en charge à 100% par le Syndicat d'Energie du département de l'Isère - SEDI).

Restait la prise en charge par la commune de l'enfouissement du réseau téléphonique alors estimé à 15 861 € (cf *L'Air du temps*, n°158 et 159 de janvier et février 2017).

Suite à la décision de la commune, le SEDI, maître d'ouvrage de ces travaux en lieu et place de la commune, a procédé aux études d'exécution.

Le Conseil municipal (séance du 10 octobre dernier) *devait se prononcer sur le montant prévisionnel des travaux et sur le plan de financement* :

- Coût des travaux d'enfouissement du réseau électrique : 72 753 € TTC  
Participation de la commune : 0 €
- Coût d'enfouissement du réseau téléphonique : 9 394 € TTC (frais de maîtrise d'ouvrage inclus)  
Ce montant est entièrement à la charge de la commune. Mais il est très nettement inférieur à ce qui avait été estimé initialement (voir plus haut).

Le Conseil a approuvé le montant des travaux et le plan de financement.

### TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE LA SCIE

Dans le cadre des aménagements en cours sur le bâtiment de La Scie, le Conseil (séance du 10 octobre) a approuvé des devis concernant divers travaux :

- Aménagement des WC de la salle : 7 998,90 € TTC (Loïc Le Ruyet)
- Aménagements extérieurs d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite du bâtiment : 6 170,00 € HT (ETPE)
- Raccordement des évacuations du bâtiment au réseau de collecte des eaux usées : 3 080,00 € HT (FLTP)

Les travaux liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont subventionnés à 50 % par le Département.

L'ACCA de Rencurel a sollicité la commune pour des travaux concernant le local qui lui est loué :

- percement d'une porte donnant sur l'extérieur côté Bourne (en lieu et place d'une fenêtre)
- création d'un auvent
- dalle devant la porte,

Le tout devant faciliter le déroulement des activités nécessitant l'usage de la chaudière.

Le Conseil (séance du 10 octobre) accepte de prendre en charge le percement du mur et la pose de la porte et demandera à l'association de prendre à sa charge le reste des aménagements dans la mesure où ils sont très liés à son activité.

Une rencontre aura lieu prochainement avec l'ACCA.

### VOIRIE COMMUNALE ET CHEMINS RURAUX : RÉGULARISATION OU ALIÉNATION

Une voirie communale qui n'a pas suivi exactement le tracé d'un ancien chemin rural, cela peut ne pas poser de problème pendant des années et puis, à l'occasion d'une vente ou d'une succession, voilà que ça coince !

C'est le cas à la Barbière, à la Lauze (Chemin des Glénats), à Ravat, par exemple.

Un chemin rural qui a perdu sa fonction initiale mais est utilisé comme itinéraire de randonnée et traverse la cour d'une maison, cela crée des difficultés. Alors on trouve un arrangement et on modifie le tracé du sentier de randonnée, mais on « oublie » de régulariser vis-à-vis du cadastre. Et un jour ça coince !

C'est le cas au Col de Romeyère, aux Ailes ou à la Valette.



Seules quelques lauzes debout marquent encore l'emplacement de ce chemin

Un chemin rural qui a perdu sa fonction initiale et dont un riverain demande le déclassement ? C'est le cas entre le village et la basse Lauze, entre les Repellins et Masson.

Pour résoudre tous ces cas litigieux, l'intervention d'un géomètre est nécessaire pour procéder au bornage et établir le dossier d'enquête publique.

Le Conseil (séance du 10 octobre) a autorisé le maire à signer le devis du géomètre et à engager les démarches nécessaires avec les propriétaires riverains le cas échéant.

Il sera également demandé au géomètre de procéder au bornage de la nouvelle emprise du virage des Rimets (carrefour avec la route de Presles) suite à son élargissement, de manière à régulariser la situation avec les propriétaires concernés (achat du terrain).

## ( Education )

# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCES DU 10 OCTOBRE ET DU 7 NOVEMBRE 2017

### ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE : LA CONSULTATION

Un dossier a été consacré à la question des rythmes éducatifs dans le n° 166 de *L'Air du Temps* (octobre-novembre 2017).

Une consultation des parents et des intervenants était annoncée.

Le Conseil municipal du 7 novembre avait à se prononcer sur les objectifs, le contenu, la date et les modalités pratiques de la consultation.

Les dispositions retenues à l'unanimité ont été communiquées dans la semaine qui a suivi aux personnes qui étaient appelées à participer à la consultation. Nous les rappelons ici.

#### Objectifs et contenu de la consultation :

**La consultation sur les rythmes éducatifs vise à recueillir l'avis motivé des parents, futurs parents et personnes impliquées dans les temps d'activités périscolaires. Ce n'est pas un simple référendum (pour ou contre telle ou telle organisation)**

**L'avis est sollicité sur :**

- ⇒ La semaine scolaire actuelle sur 9 demi-journées (dont 5 matinées) avec une pause méridienne élargie et un temps d'activités périscolaires le vendredi de 15h30 à 16h30
- ⇒ Le retour, par dérogation, à une semaine sur 8 demi-journées (4 jours) avec pause méridienne élargie comme actuellement ou pas.
- ⇒ Un choix d'organisation à mettre en œuvre à partir de la rentrée prochaine (avec préférences d'horaires si le choix se portait sur la semaine de 4 jours)

Les résultats de cette consultation serviront de base à une réflexion approfondie.

Ils seront portés à connaissance des membres du conseil d'école qui aura à se prononcer sur une proposition d'organisation de la semaine à compter de la rentrée 2018 (probablement début 2018).

Ils seront également joints à l'éventuelle demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire qui serait transmise par la commune à la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère à qui revient la décision.

#### Corps électoral : 2 collèges

- ⇒ Actuels parents d'élèves de la commune et parents de jeunes enfants non encore scolarisés. Chaque parent s'exprime.
- ⇒ Intervenants dans le cadre des temps d'activités périscolaires depuis la rentrée 2014  
Les associations et entreprises ne disposent que d'un bulletin quel que soit le nombre d'intervenants.

#### Modalités de la consultation

- ⇒ Par dépôt du bulletin dans l'urne, du lundi 20 novembre à 9h au jeudi 23 novembre 2017 à 17h, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :
- ⇒ Par correspondance, dès réception de l'envoi. Date limite de réception des votes en mairie : jeudi 23 novembre à 17h.

#### Distribution des documents de la consultation

- ⇒ Via le cahier de liaison pour les parents d'enfants scolarisés
- ⇒ Par la Poste ou par distribution en boîtes à lettres pour les autres personnes

#### Dépouillement

Le vendredi 24 novembre à 18h00 : 2 représentants des élus, 2 représentants des parents, 2 représentants des intervenants.

Depuis la consultation a eu lieu. Le dépouillement a été effectué.

	Inscrits	Nb de participants	Bulletin blanc	Avis exprimés	Maintien de 9 demi-journées	Dérogation (semaine à 4 jours)	Pas de choix émis
Parents	42	27	1	26	3	22	1
Intervenants	28	14	0	14	3	8	3

Les résultats sont nets. La préférence d'organisation va vers la semaine de 4 jours avec maintien de la pause méridienne élargie. En terme d'horaires c'est une matinée de 3h30 (8h30 à 12h) et une après-midi de 2h30 (14h à 16h30) qui a une légère avance.

La plupart des choix ont été argumentés et une diversité de points de vue s'est exprimée que l'on pourra retrouver dans *L'Air du temps* de janvier 2018 et qui mériteraient d'être analysés collectivement.

Au-delà d'un choix d'organisation ce sont les conditions de la réussite des enfants qui requièrent toute l'attention nécessaire.

Le Conseil municipal et le Conseil d'école se prononceront en janvier sur la proposition à transmettre à la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère à qui revient la décision.

### VOIRIE COMMUNALE ; TRAVAUX

Dans le cadre du programme triennal qui vient à échéance cette année (subventionnés à 32,5 %), des travaux sont programmés sur le chemin des Pinets (entre la Place de l'église et le Chemin des Gillets), Chemin du Mas...

Le Conseil (séance du 10 octobre) retient le devis de l'entreprise Chambard pour un montant de 31 336 € HT. Le Conseil retient aussi le devis d'ETPE pour une reprise du Chemin de Tournon pour un montant de 8 100 € HT.

Sauf contraintes météorologiques, ces travaux devaient être exécutés avant l'hiver.

### GROUPEMENT DE COMMANDES

La commune a obligation de faire procéder à des vérifications périodiques de certaines installations techniques (électricité, gaz, chauffage, climatisation et ventilation, appareils de cuisson et réchauffage...), des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, robinets d'incendie armés, désenfumage...), des aires de jeux pour enfants et de la qualité de l'air dans les bâtiments.

Jusqu'à maintenant chaque commune passe un marché avec des organismes habilités à faire les vérifications.

En vue d'obtenir des offres moins coûteuses, le Conseil (séance du 7 novembre) a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Rencurel, la Commune de Saint-Marcellin et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et a autorisé le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

### ROCHERS D'ESCALADE

*L'Air du temps* n°157 de décembre 2016, faisait part de l'intention de Mme Alice Collavet de céder à la commune les rochers d'escalade qui avaient notamment accueilli les championnats de France Espoirs en 1999.

Cette intention se concrétise.

Le Conseil a autorisé le maire à signer le compromis de vente (le 27 novembre), pour un montant de 2 500 € (frais d'agence inclus).

### PARC DU VERCORS

Hélène Luczyszyn a été élue déléguée suppléante de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors en remplacement de Pierre Jeanselme.

## ( Commune )

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

#### GÎTE COMMUNAL DU COL

Le Conseil a renouvelé pour un an le contrat de Mme Dominique FABRITZ pour la gestion et l'entretien du gîte communal du Col de Romeyère.



En 2017, le gîte communal du Col de Romeyère, avec un total de 1 459 nuitées, a vu sa fréquentation augmenter de 60 % par rapport à l'année précédente (906 nuitées en 2016 et 1002 en 2015). Le gîte séduit très majoritairement des groupes et tribus qui optent pour une location complète avec privatisation du bâtiment.

Avec la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire et l'accroissement de la fréquentation, les recettes progressent de manière significative pour s'élever à 18 400 €, permettant ainsi à la commune de dégager un excédent de 2 050 € sur l'exploitation du gîte.

Pierre Jeanselme

#### DESSERTE FORESTIÈRE

Suite à l'étude par l'ONF des offres reçues pour la reprise de la route forestière des Gelinottes qui améliorera la desserte, donc la valeur, de la forêt communale, c'est l'entreprise Blanc qui a été retenue pour un montant de travaux de 10 356 € HT.

Ces travaux sont subventionnés à 60% par l'Europe, La Région et le Département.

#### SERVITUDE DE PASSAGE

Mtre MARECHAL, notaire à Grenoble, a sollicité la commune pour la régularisation d'une servitude de passage sur la parcelle sur laquelle est implantée la STEP (parcelle cadastrée section E n° 792) afin de garantir l'accès à une parcelle de Mme COLLAVET Alice dont M. et Mme CHABERT Hervé se portent acquéreurs.

Le Conseil municipal a répondu favorablement.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) de 2015 a défini les nouvelles compétences des Communauté de communes.

C'est ainsi que la compétence Eau et assainissement devient une compétence intercommunale au plus tard en 2020 pour l'ensemble des Communautés de communes.

Mais, car il y a un mais, lorsque, dans le cadre d'une fusion de Communautés de communes, l'une des Communautés fusionnées exerçait déjà cette compétence avant la fusion (ce qui était le cas de la 3C2V), alors la nouvelle Communauté de communes doit :

- soit rendre la compétence aux communes qui l'avaient déléguée
- soit prendre la compétence pour toutes les communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (ce qui sera le cas pour la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère - SMVIC).

Cependant, s'engager à s'occuper des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, des captages et des stations d'épuration, harmoniser les tarifs... de 47 communes, est, on s'en doute, compliqué !



Le Conseil, dans sa séance du 29 novembre, a approuvé une formule administrative, acceptée par la Préfecture, qui permet à la Communauté de communes d'étaler la prise de compétence Eau et assainissement sur 2 années.

Selon le planning établi, **c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2019 que la commune de Rencurel transmettra la compétence Eau et assainissement à la SMVIC.**

On peut se réjouir de ce délai accordé parce que de nombreuses questions restent à traiter.

**Une des plus importantes étant la place qui sera faite aux agents communaux qui s'occupent actuellement des réseaux dans les communes.**



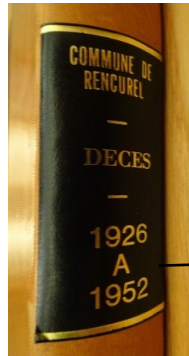
## ( Education )

# ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES AU VILLAGE

La terre était dure et la température bien fraîche, mais nous avons réussi à planter les bulbes de tulipes autour de la mairie, avant l'arrivée de la neige !  
Merci à Christian et Mylène qui sont venus en renfort !

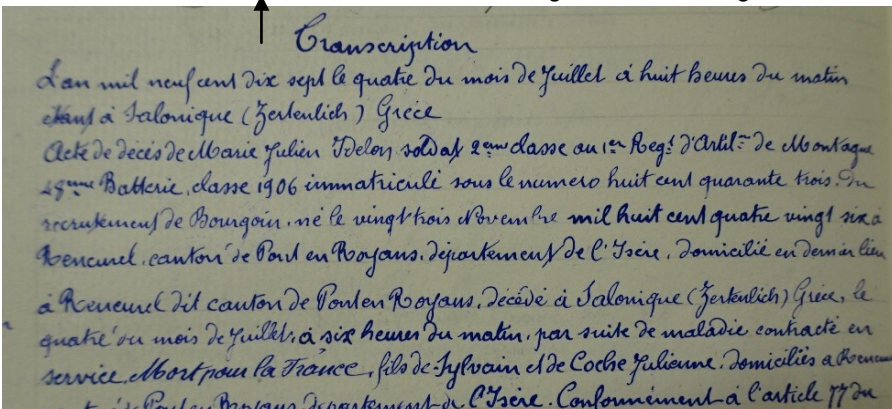


Michel a proposé aux CM2 de rechercher des informations sur les soldats dont le nom figure sur le monument aux morts.  
En 2018, on commémorera le centenaire de l'armistice et ce serait l'occasion de faire revivre ces habitants de Rencurel morts pour la France.



Sur le registre des décès, ils ont trouvé : Julien IDELON.  
Il est né à Rencurel le 23 novembre 1886.

Il était le fils de Sylvain Idelon et Julienne née Coche.  
Il est mort le 4 juillet 1917 à Salonique, en Grèce, des suites d'une maladie contractée en service. Il était artilleur dans un régiment de montagne.



Avec les plus jeunes, nous avons reparlé de l'eau en nous intéressant au bâtiment de l'école. Où y a-t-il des points d'eau dans ce bâtiment ? Pour quels usages ? D'où vient l'eau de l'école ? Où vont les eaux usées ? Et l'eau de pluie ? Nous avons observé, visité, photographié... A suivre !

Nous avons terminé chaque séance autour d'un album ou d'un roman.  
Le dernier vendredi, c'est Delphine Panaget qui a proposé aux enfants une séance de jeux collectifs.

Monique Eymard

## ( Commune )

# BIBLIOTHÈQUE

QUOI DE NEUF  
A LA BIBLIOTHÈQUE ?



Enfin un coin pour les ados !  
Maud vous propose une sélection des meilleurs livres pour ados.  
N'hésitez pas à lui faire part de vos coups de cœur ...



Vous faites de longs trajets en voiture, vous avez envie d'écouter des histoires ?  
Vous pouvez maintenant emprunter ou réserver des livres audio, enfants ou adultes.



Les BD « adultes » ont aussi fait leur entrée à la bibliothèque !



Et pour les plus jeunes, une série d'albums de Christine Naumann et Marianne Barcilon  
Bonnes lectures à tous !

( Au jour, le jour... )

## MATINÉE BOUDIN

Le dimanche 26 novembre a eu lieu, la traditionnelle matinée boudin organisée par Rencurel Animations Initiatives (RAI).

A cette occasion, le fameux boudin de Jean-Paul et les caillettes de la boucherie Charvet ont trouvé preneurs auprès des Rencurellois ainsi que de nombreux habitants des villages environnants.

Cette belle rencontre conviviale doit sa réussite à la contribution de tous les bénévoles : ceux du village (Jérôme, Jean-Paul, Yoan, Véro, Danielle...), mais aussi ceux descendus du plateau du Vercors (Francine, Maryse) et ceux montés de la plaine de l'Isère (Guy et Hervé).



D'autres gourmandises étaient proposées : les gâteaux et sucreries de l'association des Domichat (Rencurel), les fromages de chèvres de Serge Bichebois (Rencurel) et les préparations autour de la châtaigne venues du producteur « Champ Blanc » de l'Ardèche.

Une belle initiative autour d'un vin chaud, réunissant toutes générations et populations.

Le bureau de RAI

## CLUB DE LA DOULOUCHE

### REPAS D'ANNIVERSAIRE

Le 4 novembre le Club de la Doulouche se réunissait au restaurant de la Bourne, Chez Caroline, pour le repas d'anniversaire des 80 ans.



Près de 70 personnes avaient réservé leur journée pour fêter ce moment.

Jacqueline Fanjas était à l'honneur, entourée de sa fille Viviane. Michel son époux, fatigué, ne put assister à cet événement.

Bernard, le président la remercia de sa présence et la félicita de son sourire et de sa gentillesse très appréciée par tous les adhérents et membres du bureau. Un magnifique repas fut servi, conclu en beauté par le magnifique gâteau.

Bernard rappela la date de l'assemblée générale : le 1er décembre 2017

On se sépara en souhaitant santé et longue vie à Jacqueline.

*Jacqueline, surtout ne change rien, on t'aime comme ça !*

Michel Feugier



## UNE FÊTE DE NOËL MAGIQUE

Pour bien commencer les festivités de ce mois de Décembre, les chorales Domichat de Rencurel et Vercoralie de la Chapelle en Vercors avaient organisé le samedi 2 décembre leur traditionnelle fête de Noël.



Malgré la neige et le froid les spectateurs étaient venus nombreux de tous les villages de la Vallée. Rencurel, Saint-Julien, Saint-Martin, La Chapelle en Vercors, Saint-Agnan, Vassieux, tous étaient là.

gnifique chant de Noël breton.

Les chorales Domichat-Vercoralie, dirigées par la talentueuse chef de chœur Niamh Glénat, ont chanté *Noël des bergers*, *Hymne à la nuit*, *Les couleurs*

Les enfants des cours de danse de la Chapelle en Vercors, sous la direction de Nicole Dreosto ont commencé le spectacle avec des danses autour du thème de l'hiver et du patinage.

Ensuite, Olivier Le Mancq, avec sa belle voix de ténor, nous a régallés avec un ma-

*du temps*, *C'est mon cœur*, et des chants de Noël plus classiques, *Douce nuit*, *Petit papa Noël*, *De bon matin*, *Mon beau sapin*, *Quand j'entends chanter Noël*, *Vive le vent*, *We wish you a merry Christmas*. Le public n'était pas en reste et a bien participé à ces chants connus de tous.

C'était un moment magique quand les enfants des écoles de Rencurel ont chanté *L'oiseau et l'enfant* à l'unisson avec la chorale. Ils ont épaté tout le monde à chanter toute cette chanson, qui n'est pas facile, par cœur. Ensuite ils ont chanté *Enfant de paix*.

La soirée s'est terminée par la traditionnelle collation et le tirage de la tombola. Les paniers garnis ont été gagnés par Valérie Roux de Saint-Martin et Christian Charlet de Villard de Lans.

Vjera van Wildenberg

( Au jour, le jour... )

## AGENDA Décembre - Janvier

Quand	Quoi	Où	Par qui
Mardi 19 décembre à 19h	Conseil communautaire	Cognin les Gorges Salle des fêtes	SMVIC
Jeudi 21 décembre à 19h	Conseil municipal	Mairie	
Dimanche 4 février 10h à 12h30 14h30 à 16h	Fête du Nordique	Rencurel Le Belvédère	Foyer nordique

## C'EST À NOTER !

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 26 au mardi 2 janvier inclus  
L'agence postale sera fermée du samedi 23 au samedi 30 décembre inclus.  
La bibliothèque sera fermée les mercredis 27 décembre et 3 janvier

Secrétariat de mairie  
Permanence exceptionnelle pour les inscriptions sur la liste électorale uniquement, le samedi 30 janvier de 10h à 12h

## ON NOUS COMMUNIQUE CET APPEL



Oyez, Oyez les habitants de Rencurel !  
Que voyez-vous de loin après quelques virages, dominant majestueusement le paysage ? L'église et son clocher bien sûr qui sont la fierté de Rencurel depuis plus d'un siècle. Pouvez-vous imaginer ne plus jamais les voir, rentrer alors dans un village sans âme et sans cœur ?

Comme vous le savez certainement, c'est en avril 2002 qu'a été signé le premier arrêté municipal de fermeture de l'église Saint Jean-Baptiste au public, donc aussi au culte. Les conseils municipaux successifs ont engagé des réflexions sur les travaux de remise en sécurité à envisager pour sa réouverture rapide... il y a 15 ans déjà !!!

On ne peut pas dire que rien n'a été fait : environ 150.000 Euros ont été investis dans la remise en état du clocher et dans des études diverses de diagnostics et travaux de consolidations provisoires.

Plusieurs scénarios ont été proposés par les bureaux d'Etudes. Il était question de démolir plus que de réparer... ! ce qui n'est plus le cas actuellement. Que penseraient les « anciens de Rencurel » qui ont contribué de leurs

mains à construire et même reconstruire cette église, puisque c'est en 1880, que la seconde Eglise a été édifée sur les ruines de la précédente qui avait vu le jour au XII<sup>ème</sup> siècle.

Le but de ces lignes est de vous annoncer que nous sommes quelques personnes de la commune à vouloir créer une nouvelle association pour sauver l'église Saint Jean-Baptiste de Rencurel. Celle que Pierre Vigne, béatifié le 3 octobre 2004 par le Pape Jean Paul II, a fait connaître et à laquelle il a apporté tant d'aide. Cette nouvelle association comme la précédente (Association Pierre VIGNE) servira à chercher de nouveaux dons afin d'aider la Mairie à entamer et terminer les travaux plus que nécessaires pour pérenniser l'édifice, remettre les installations aux normes de sécurité, rouvrir les portes de notre l'église et vous y accueillir avec vos enfants grands et petits, célébrer les messes, les baptêmes, les communions et confirmations, les mariages, les funérailles ... ainsi que des activités culturelles soumissionnées pour chaque événement à un accord préalable de l'Evêché.

Mais nous sommes trop peu à ce jour pour monter cette association avec succès, il faut que nous soyons plus nombreux pour créer et administrer cette nouvelle Association. Ensuite, chacun de nous fera le nécessaire pour faire grandir notre Association en cherchant des membres adhérents à l'idée de « sauver notre Eglise » et à la faire vivre au quotidien. **Alors nous comptons sur vous** pour nous rejoindre.

Pierre Polesello,  
(tel 06 38 95 22 58)

## ELECTIONS

Résultats des élections municipales complémentaires du 3 décembre

Inscrits : 299

Votants : 120 - Exprimés : 119

Ont obtenu :

Jérôme ZANELLA : 107 voix - Elu

Yves MAUSSERT : 104 voix - Elu

## TAD Décembre - Janvier

Renaud Callet vous emmène  
à Saint-Marcellin

Mardi 5 décembre 2017

Mardi 19 décembre 2017

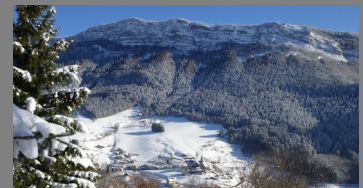
Vendredi 5 janvier 2018

Mardi 23 janvier 2018

Tarif aller-retour : 5 €

N'oubliez pas de réserver au  
0820 08 38 38

## REMISE DES TROPHÉES 2017 DU JEU DE L'ÉTÉ DE L'AIR DU TEMPS



En raison d'une météo capricieuse, nous avons renoncé à arrêter une date pour la remise des Trophées 2017, certains lauréats ayant à faire beaucoup de route pour nous rejoindre.

Les prix ont été remis ou envoyés aux lauréats.

Suzanne et Monique

## L'Air du Temps

n°167

Bulletin mensuel de Rencurel

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : décembre 2017

Directeur de la publication : Michel Eymard

Maquette et mise en page :

Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro

50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Michel Eymard, Monique Eymard, Michel Feugier, Pierre Jeanselme, Patrick Peysson, Clément Repellin, Vjera van Wildenberg, le bureau de RAI et des associations.

## ( Station )

# DU NOUVEAU SUR LE DOMAINE DE SKI ALPIN DU COL

Au Col de Romeyère, d'importants travaux ont marqué cette intersaison : changement de la gare de départ du télésiège de Ravat et du tableau électrique et création d'un espace débutants.

### Gare de départ du télésiège de Ravat

La gare de départ du télésiège de Ravat était obsolète (difficulté de trouver des pièces de rechange et à terme difficulté de répondre aux normes toujours plus contraignantes pour la sécurité des remontées).

Nous avons profité du changement de télésiège sur le domaine des Rambins à Corrençon pour récupérer la gare de départ, des perches et le système de contre poids.

Cette gare présente l'avantage d'être une gare à fût unique (moins d'emprise au sol), d'avoir un moteur refait à neuf et d'être équipée d'un système de régulation automatique de vitesse permettant des économies d'énergie.

La commune de Rencurel a acheté à la commune de Corrençon l'armoire électrique des « Rambins 1 » qui était prati-

quement neuve (150 heures d'utilisation) correspondant à la nouvelle gare de départ.

L'ancienne armoire de Ravat a été réutilisée au télésiège.

Le coût global de cette opération (terrassament, socle en béton et ancrages, armoire électrique, mise en service, maîtrise d'œuvre) se monte à 37 587,20€ HT.

L'ancienne Communauté de communes, la CCBI, a pris 79% du coût total HT à sa charge et le solde, 8000€ HT, a été pris en charge par la commune de Rencurel (cf *L'Air du temps* n° 159 de février 2017)

Le ski-club a, lui, pris à sa charge la rémunération de deux salariés pendant deux mois pour la réalisation et le suivi (assistance à maître d'ouvrage) de tous ces travaux.

Aujourd'hui, la gare attend ses premiers skieurs avec pour avantage un démarrage moins brutal, un bruit de fonctionnement moins important et la possibilité pour le perchman de faire varier la vitesse de l'appareil à distance pour permettre un démarrage en douceur pour un enfant débutant.



### Aménagement d'un espace enfant.

Pour répondre à la vocation familiale de la Station des Coulmes, il fallait un espace dédié à l'apprentissage du ski alpin assez proche du parking.

Cet espace a été créé près de la gare de départ du Télésiège pour bénéficier de l'alimentation électrique et profiter de la présence d'un employé des remontées mécaniques pour assurer la surveillance.

L'espace a une pente faible et régulière se terminant par un plat et est équipé d'un **fil neige**. Il sera sécurisé avec des filets.

Les travaux portés par la commune, d'un montant global de 32 384€ ont pu être réalisés grâce aux subventions du Département à hauteur de 17 387 € et de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 6 477 €.

Le matériel pédagogique ( tapis, cône, figurines...etc) prévu pour le jardin d'enfants n'est pas pris en compte dans la subvention du Département, puisque lié à la structure privée qui utilise l'équipement.

Au vue des résultats financiers de la saison 2016/2017 l'association du Ski-club a décidé de reporter l'achat du matériel pédagogique de cet espace à la prochaine saison.

Bien sûr le jardin sera opérationnel dès cette saison pour l'apprentissage du ski par les enfants, en toute sécurité.

Le Ski-club remercie l'engagement fort de la mairie, de la Communauté de communes, du Département et de la Région pour le développement de la station ainsi que les propriétaires des terrains sur lesquels sont implantés ces deux équipements.



Patrick Peysson